



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoît JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Responsable des Projets

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2023

Benoît JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Option programmation d'un bureau le 18 décembre 2023

Un Bureau est programmé le 18 décembre 2023.

Procédures juridiques

Marché CREM - Dispositif des certificats d'économie d'énergie

Éric CHANAL rappelle que le dispositif réglementaire des certificats d'énergie constitue un instrument de maîtrise de la consommation énergétique. Une recette de 280 K€ est attendue au profit du SIAH dans le cadre des travaux d'extension de la station de Bonneuil-en-France.

Copie des courriers adressés aux communes de Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsault, Villaines-sous-Bois ainsi qu'aux communautés de communes et d'agglomération (C3PF, CAPV et CARPF) concernant le transfert de compétences collecte assainissement eaux usées et collecte eaux pluviales

Célia DUBERTRAND précise que les délibérations prises par le comité syndical lors de sa séance du 25 septembre dernier relatives au transfert des compétences collecte des eaux usées et collecte des eaux pluviales des 4 communes au SIAH à compter du 1^{er} janvier 2024, ont été notifiées le 25 octobre à Baillet-en-France, Mareil-en-France, Montsault, Villaines-sous-Bois ainsi qu'à la C3PF, la CARPF et la CAPV pour avis.

ASA SECTEUR NORD Goussainville - Courrier du 23 octobre 2023

Éric CHANAL indique que le Président de l'ASA secteur Nord a transmis au SIAH, le 23 octobre, la copie du courrier adressée au SMAEP/DAMONA le 12 octobre 2023.

Ce courrier précise que les deux associations syndicales autorisées que sont l'ASA secteur Nord et l'ASA COTEAUX ne disposent pas de fonds leur permettant de faire face aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement, au motif que les redevances perçues par la CEG sont reversées au SMAEP ainsi qu'au SIAH.

Dans ce courrier, l'ASA déplore le manque de réponse du SIAH quant à la mise en place d'un cadre juridique approprié pour la gestion des réseaux d'assainissement, propriété des ASA.

Éric CHANAL rappelle les échanges entretenus depuis 18 mois avec les services préfectoraux sur ces thématiques juridiques, lesquels ont confirmé l'interprétation du SIAH, et propose qu'une réponse soit apportée à l'ASA Nord.

Une copie de ce courrier sera transmise au Maire de GOUSSAINVILLE.

Point sur le marché public de travaux divers d'entretien et de petites réparations sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales (Marché n° G24 – lot 1 réparation des ouvrages de surfaces (regard, avaloir...) et de leur proche avoisinant)

Déborah TANGUY explique aux membres du Bureau qu'une erreur matérielle a été constatée dans l'estimation des besoins objets du lot n° 1 du futur marché G 24. Il est ainsi proposé au Bureau de soumettre au prochain Comité syndical une nouvelle délibération portant sur le lancement de la procédure d'attribution et la signature du marché public avec le(s) titulaire(s).

Dans ce contexte, il est également proposé d'inscrire à l'ordre du jour de cette prochaine séance du Comité syndical, programmé le 11 décembre, la signature d'un avenant de prolongation du marché de travaux en cours qui arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Le Bureau émet un avis favorable.

Information sur le sinistre rue Jules Ferry sur le territoire de la commune de Villiers-le-Bel

Déborah TANGUY indique que la commune de Villiers-le-Bel a lancé en 2022 des travaux de confortement de voirie affaissée rue Jules Ferry, faisant suite à une première opération en 2016. Le marché public de travaux a été attribué à l'entreprise CHANIN et le maître d'œuvre de cette opération est l'entreprise DNA.

Lors de ses travaux fin 2022, 1^{er} trimestre 2023, notamment de forage et d'injection de coulis, l'entreprise CHANIN a percé les canalisations d'eaux usées et du béton s'est infiltré à l'intérieur, causant des obstructions et remontées d'eaux usées chez des administrés.

Le SIAH est alors intervenu en urgence pour rétablir l'écoulement. Le maître d'œuvre des travaux a été alerté.

En janvier 2023, lors d'une opération de dégorgement, l'opérateur du SIAH a ainsi retrouvé des blocs de béton dans la canalisation, obstruant l'écoulement.

Un système de pompage a été mis en œuvre à titre provisoire et le syndicat a, par ailleurs, réparé au début du second trimestre 2023 le collecteur public sous voirie (22 ml avaient été inspectés et définis comme impactés).

Des inspections télévisées menées par le SIAH en 2021, puis en 2022 et en 2023, avant et après travaux d'injections, permettent de mettre en évidence que les travaux de l'entreprise CHANIN sont bien à l'origine de l'endommagement de la canalisation du SIAH, avec son corollaire les inondations des riverains, qui se poursuivent en raison du béton ayant coulé encore plus à l'aval que les 22 ml déjà repris en urgence.

Le déroulé de ce dossier, depuis les premiers désordres de voirie et bâtiments en 2016, a été partagé lors d'une réunion publique en mairie le 18 octobre dernier, en présence de Monsieur le Maire, de Maurice MAQUIN et des services techniques de la commune et du SIAH et huit administrés propriétaires de six bâtiments.

Les engagements ci-après ont été pris, une vérification / curage du réseau chaque vendredi, l'enlèvement du béton restant par de nouveaux travaux à la charge du SIAH d'ici la fin d'année 2023, des diagnostics de conformité de chaque propriété de la rue Jules Ferry menés par le SIAH.

Le coût des réparations que le syndicat a engagé est de 180 430,90 € HT, y compris les travaux prévus en novembre 2023.

Le syndicat est en cours de saisine de son assurance.

Avenants

Avenant n° 4 relatif au marché public n° 14-19-06 - Étude pour l'identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Éric CHANAL précise que cet avenant a pour objet la prolongation de 12 mois du marché, sans incidence financière.

Après exposé de l'objet par Éric CHANAL, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n° 4.

Avenant n° 2 relatif à l'opération n° 514A - Prestations de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et le renforcement structurel de la dalle de couverture du Petit Rosne entre les places Miraville et du Marché sur le territoire de la commune de Sarcelles

Déborah TANGUY indique que cet avenant a pour objet la prolongation de délai de fin de chantier de 2 mois justifiée par les dix jours d'intempéries constatés depuis le 12 juin, de deux jours de mobilisation de l'ouvrage le temps que la hauteur d'eau diminue dans l'ouvrage du Petit Rosne et rendant l'accessibilité à l'entreprise. Il est à noter également quatre jours de mobilisation du chantier pour les interventions des concessionnaires, et des aléas pour travaux complémentaires ou de reprise pour mener à bien ces réhabilitations.

Le montant de cet avenant s'élève à 9 342,86 € HT, et représente un pourcentage de 10,50 % par rapport au montant initial du marché de travaux.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer l'avenant n° 2.

Foncier

Signature d'un acte de constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales au droit des parcelles cadastrées section AA n° 120 et 121, section AC n° 81, section AD n° 25, 26, 35 et 37 appartenant à la commune de Villeron et située sur son territoire

Déborah TANGUY rappelle que dans le cadre de la régularisation du passage de canalisations sur des terrains privés, un projet d'acte a récemment été transmis pour signature aux différentes communes impactées par cette problématique.

Après plusieurs échanges, Monsieur le Maire de la commune de Villeron a signé l'acte de constitution de servitudes visant à régulariser le passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet acte de constitution d'une servitude de passage sur lesdites parcelles.

Acquisition de la parcelle AD n° 269 située dans le bassin Bourguignon 1 sur le territoire de la commune d'Ézanville

Déborah TANGUY précise que suite au décès de la propriétaire de cette parcelle au lieu-dit « Prairie d'Ézanville » à Ézanville, les héritiers ont contacté le SIAH afin d'en proposer la vente.

Ladite parcelle, d'une contenance de 64 m² est mitoyenne de parcelles appartenant au SIAH. Elle est de plus, pleinement intégrée dans le bassin dénommé « Les Bourguignons 1 » dont l'objectif est de lutter contre les inondations.

Compte-tenu de l'intérêt que présente cette parcelle et de la possibilité de l'acquérir à l'amiable, le Syndicat a engagé les négociations avec la succession au début de l'année 2023. Un accord sur le prix étant intervenu, il est désormais proposé de finaliser cette acquisition par la signature de l'acte administratif de cession.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition de cette parcelle.

Acquisition de la parcelle BC n° 119 sur le territoire de la commune de Goussainville

Déborah TANGUY indique que dans le cadre de la réalisation de l'opération 495, le SIAH est, depuis juillet 2022, en contact avec la propriétaire de cette parcelle d'une contenance de 1 090 m² sise lieu-dit « Les Prés sous la Ville » à GOUSSAINVILLE. Ce terrain présente un intérêt pour le SIAH puisqu'il est traversé par le Croult et héberge un espace boisé classé ainsi qu'une canalisation d'eaux usées.

Compte-tenu de la localisation de la parcelle, mais également des négociations menées avec la propriétaire, son acquisition par la voie amiable représente une opportunité pour le Syndicat.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition de ladite parcelle.

Signature d'un acte de constitution d'une servitude de passage de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales au droit des parcelles cadastrées section AM n° 105-106 et BC n° 116-121-128 sur le territoire de la commune de Goussainville

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet acte de constitution d'une servitude de passage sur lesdites parcelles.

Régularisations foncières avec Grand Paris Aménagement dans le cadre de la ZAC de la Butte aux Bergers sur le territoire de la commune de Louvres

La ZAC de la Butte aux Bergers située sur la commune de Louvres a pour objectif la création de 16 000 m² de surface de plancher destinés à accueillir des entreprises logistiques, industrielles et tertiaires ainsi qu'un pôle de services, le tout sur une emprise foncière d'environ 44 ha.

Grand Paris Aménagement et l'EPA Plaine de France ont été désignés co-aménageurs du site, par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, initiatrice du projet.

Le SIAH a été informé par GPA de la présence de parcelles lui appartenant dans le périmètre du projet. Il s'agit d'une emprise correspondant en partie au bassin de la Petite Sole. Le SIAH a régulièrement échangé avec la CARPF et l'aménageur afin de s'assurer que ses prescriptions destinées à limiter l'impact des aménagements sur le fonctionnement hydraulique du bassin, étaient prises en considération.

Les travaux s'achevant, il convient désormais de procéder aux régularisations foncières. À cette fin, deux actes sont ainsi proposés à la signature :

- L'adhésion à l'expropriation pour les parcelles cadastrées section ZA n°145-146-148, E n° 906 à 915 dont le montant des indemnités est fixé à 21 252,00 € dont 1 012 € d'indemnités de réemploi.
- L'acquisition par le SIAH des parcelles cadastrées section E n°906-908-910-912-914 correspondant à une partie du bassin de la Petite Sole pour un montant de 12 408 €.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces régularisations foncières.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la constitution foncière de la réalisation d'aménagements hydro-écologiques sur le territoire de la commune de Sarcelles dans le cadre de l'opération n° 504

L'opération n° 504 destinée à la réalisation d'aménagements de valorisation du milieu naturel sur la commune de Sarcelles, peut bénéficier du soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de l'acquisition et la maîtrise foncière de surfaces, « pour la préservation à long terme des ressources en eau et des milieux aquatiques, humides et littoraux, et des terrains naturels connectés lorsqu'ils sont nécessaires à la bonne gestion des écosystèmes et permettent la restauration de la biodiversité ».

À ce jour, les négociations menées avec le principal propriétaire foncier sont finalisées et la formalisation de la vente pourrait intervenir dans les prochaines semaines.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'accompagnement du SIAH dans l'acquisition des emprises foncières indispensables aux travaux d'aménagements de valorisation du milieu naturel à Sarcelles.

Signature des actes avec Grand Paris Aménagement se déroulera deuxième quinzaine de novembre à l'étude notariale Gagnier, Martin, Glover-Bondeau et Vigroux sise 13 bis Rue de l'Abreuvoir à Courbevoie

Le Bureau prend note de cette information.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Copie du courrier adressé à Monsieur le Maire de la commune de Vémars portant sur les aménagements de lutte contre les inondations du bassin versant amont de la commune de Vémars

Déborah TANGUY rappelle que ce sujet a déjà été évoqué lors d'un précédent Bureau.

Programmation d'un COPIL pour la renaturation de la Morée au droit de la STEP de Bonneuil-en-France (Opération n° G505)

Déborah TANGUY indique que ce COPIL devrait être programmé prochainement.

Fin de la réunion de bureau à 11h00

Prochaine réunion de bureau lundi 20 novembre 2023 à 9h30